

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 506-11-2021**

*Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 506-11-2021, modifiant le règlement 506-2015 et ses amendements concernant l'administration et la régie de certains biens, services et activités dispensés par la Municipalité.*

*Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.*

*(Original signé)*

---

*Marie-Josée Masson*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*